



De la mise en défense au déclassement d'un territoire : vers une réappropriation de l'empreinte militaire dans la région de Dijon-Langres

Emmanuel Chiffre et Denis Mathis



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/geohist/941>

DOI : 10.4000/geohist.941

ISSN : 2264-2617

Éditeur

Association française de la Revue de géographie historique

Référence électronique

Emmanuel Chiffre et Denis Mathis, « De la mise en défense au déclassement d'un territoire : vers une réappropriation de l'empreinte militaire dans la région de Dijon-Langres », *Revue de géographie historique* [En ligne], 10-11 | 2017, mis en ligne le 20 mai 2017, consulté le 13 juin 2021. URL : <http://journals.openedition.org/geohist/941> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/geohist.941>

Ce document a été généré automatiquement le 13 juin 2021.



Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

De la mise en défense au déclassement d'un territoire : vers une réappropriation de l'empreinte militaire dans la région de Dijon-Langres

Emmanuel Chiffre et Denis Mathis

- 1 Les restructurations de la défense rendues nécessaires par la nouvelle donne géostratégique des années 1990 ont diversement impacté les territoires et les villes marqués par la présence de l'armée. En effet, avec la dilatation de l'espace national liée aux guerres et annexions successives, un espace de défense s'est structuré pour assurer la protection de ces nouveaux territoires, principalement les régions du Nord et de l'Est. Comme le soulignait, P. Rocolle, il s'agissait d'un maillage de « cités guerrières » structurant le territoire. L'empreinte militaire et la mémoire sont très prégnantes dans les régions Nord-Est où les « cités guerrières » ont été transformées et remplacées par des villes de garnison et des grands camps retranchés (Rocolle, 2002 ; Mathis et Mathis 2015).
- 2 La permanence de la menace a provoqué une réactualisation constante des infrastructures militaires répondant aux progrès techniques, stratégiques et/ou tactiques. Avec la défaite française et l'annexion de l'Alsace-Moselle par l'Empire allemand en 1871, la structuration du territoire de défense est remise en cause notamment avec la perte du centre névralgique de Metz. La nouvelle politique veille à l'organisation et la protection du territoire face à un adversaire potentiellement supérieur : l'Allemagne. Plusieurs réformes traduisent une nouvelle conception de la défense avec le service militaire (1872) ou encore le découpage territorial en régions militaires et en corps d'armées (1873). Une réflexion est également engagée au sujet de la construction de fortifications le long de la nouvelle frontière du Nord-Est. Langres, Dijon et Besançon deviennent des camps retranchés sur la seconde ligne de défense du

système fortifié du général Séré de Rivières. La vision militaire en structurant des camps retranchés change d'ailleurs d'échelle urbaine.

- 3 Ainsi, selon le lieutenant-colonel Hennebert (1890), l'ensemble Langres, Dijon, Auxonne et Besançon devait former « *en arrière de la trouée de Belfort, un cirque de défense, une vaste région fortifiée de nature à rendre toute agression par le Rhin fort dangereuse pour l'envahisseur* ». La mise en œuvre d'un territoire de défense organise et structure des espaces et des paysages urbains, empilant les infrastructures de défense en confortant le rôle de Langres et d'Auxonne et en redonnant à Dijon une fonction militaire nouvelle. Comment l'armée a aménagé cet espace de défense et quelles sont les marques de la militarisation ?
- 4 Si, après les deux guerres mondiales, les fortifications deviennent obsolètes en tant qu'outils de défense, les fonctions militaires perdurent avec la conception de la ville de garnison liée au service militaire, bien que les structures héritées soient de moins en moins adaptées. Cependant avec l'évolution du contexte géostratégique mondial et les choix politiques qui en découlent telle la professionnalisation des armées en 1996, un redéploiement des forces est nécessaire. Pour certaines villes dont les bases identitaires et économiques reposaient pour partie sur ces fonctions militaires, la démilitarisation conduit à l'abandon de nombreuses infrastructures et induit un enrichissement, alors que se pose la question de la réappropriation civile par les collectivités territoriales avec le développement de nouveaux quartiers urbains. Le paysage militaire né de plusieurs siècles d'empilement est aujourd'hui une « coquille vide » posant également la question des démarches mises en œuvre pour réintégrer ces espaces à la ville.

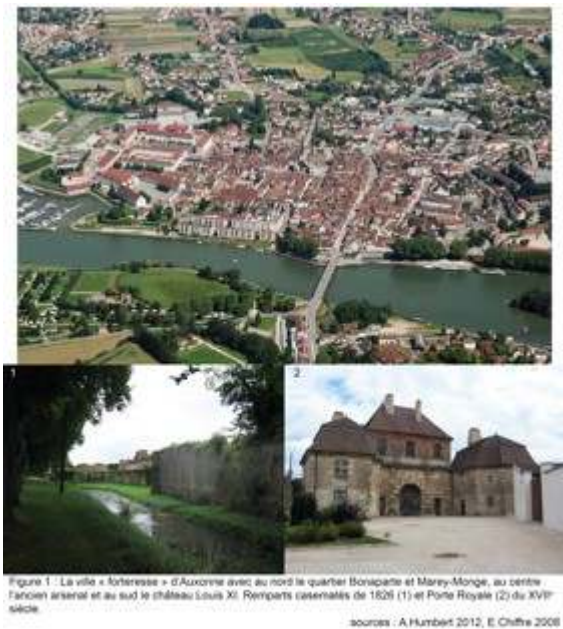
I. La fortification, témoin de la militarisation de la région langroise et dijonnaise

A. Les héritages d'une première militarisation

- 5 Terre de passage, la région de Langres et de Dijon connaît une empreinte militaire multiséculaire dont les fortifications constituent un des témoignages les plus explicites et visibles. Les deux camps retranchés de Langres et Dijon construits dans ce système fortifié de la fin du XIX^e siècle, illustrent l'importance stratégique de ces villes dans la défense du pays et dans le contrôle des routes d'invasion. Pour autant, cette militarisation du territoire était déjà présente par un réseau de places fortes né de l'annexion de territoires et de la modification des frontières du Royaume de France à partir du XV^e siècle. Ces dernières favorisent la militarisation de ces villes « frontière ».
- 6 Les défenses de Dijon, capitale du Duché de Bourgogne, et d'Auxonne, devenues villes « frontière » en 1477 après leur rattachement au royaume de France par Louis XI, sont renforcées par la construction d'un château. L'enceinte urbaine primitive de Dijon datée de 1137, aujourd'hui disparue, est modifiée à plusieurs reprises jusqu'à la Guerre de Trente Ans (1618-1648). Les fortifications d'Auxonne, tête de pont sur la rive gauche de la Saône, sentinelle avancée du Duché de Bourgogne puis du Royaume de France, sont également aménagées avec une enceinte composée de 23 tours et 4 portes. De même, la forteresse de Langres, implantée sur un éperon rocheux à proximité des frontières comtoises et lorraines, située sur un carrefour important vers la Champagne, la vallée de la Saône et les Vosges, offre un panorama complet de la

fortification depuis l'époque médiévale jusqu'au tracé bastionné adopté dès la fin du XVI^e siècle.

- 7 Les annexions lors des guerres de Louis XIV marquent une nouvelle étape dans le rôle défensif des trois villes. Elles connaissent un premier déclassement avec l'intégration progressive de la Franche-Comté (1678), de l'Alsace (1697) qui déplace la frontière vers l'Est. Langres et Dijon ne sont pas intégrées dans le réseau défensif de Vauban devenu commissaire général des fortifications de Louis XIV. Par ailleurs, Dijon connaît une période d'embellissement avec plusieurs opérations d'urbanisme, les remparts et bastions aménagés en promenades et jardins perdent leur fonction défensive. Au milieu du XVII^e siècle, Langres avait encore vu son front sud renforcé par un bastion central et deux demi-lunes. Mais lors de sa visite en 1678, Vauban fait dresser un plan de la ville avec un projet de camp retranché qui reste sans suite. Par contre, Auxonne conserve dans un premier temps un rôle dans la défense de la frontière (Figure 1). Son enceinte médiévale modernisée en 1636 est remplacée par une fortification bastionnée construite par le comte d'Aspremont (1673-1676). Vauban qui reprend la direction des travaux construit un arsenal (1687-1689), des corps de garde et une caserne à l'intérieur du château (1688). Bien que déclassée au profit de Besançon et de Belfort, la ville d'Auxonne conserve sa vocation militaire en devenant un important dépôt d'artillerie ((Pidoux de la Maduère, 1932 ; Lamarre, 2006).



B. Des places fortes « réactivées » au XIX^e siècle

- 8 Les guerres napoléoniennes avec les invasions de 1814 et 1815 montrent les faiblesses des places fortes. La défense de la frontière est repensée dans le cadre des Commissions de défense. Le général Haxo, inspecteur général des fortifications, est favorable à une ligne de défense fortifiée dans la vallée de la Marne avec les places de Langres, Chaumont, Joinville. Par contre, le général Maureilhan critique ce choix, pensant que la trouée de Belfort ne jouera pas un rôle majeur lors d'une invasion ennemie. Chaumont et Langres sont classées places de guerre de deuxième catégorie en 1821 mais les débats se poursuivent sur le choix d'une grande place de dépôt dans la défense de la frontière du Nord-Est. Finalement, les tensions internationales en 1840 accélèrent la

modernisation des fortifications de Langres (Detailly H, 1989). La dernière citadelle française est ainsi construite de 1842 à 1858 sur un espace de 79 ha avec un périmètre fortifié de 3 000 mètres. Ville militaire autonome, pouvant accueillir en temps de paix quatre bataillons, elle permet de bloquer l'accès sud de l'éperon. Huit bastions et deux lunettes forment l'ossature principale de la citadelle qui est reliée à la ville entre 1850 et 1856 par deux courtines pour former un camp retranché. Ce dernier doit pouvoir accueillir en temps de guerre une garnison de 6000 hommes et servir de dépôt pour un corps d'armée de 13 000 hommes. Langres, comme Châlons et Laon, deviennent des villes destinées à concentrer et former les troupes, Metz restant la clé de voûte du dispositif opérationnel. La vieille enceinte urbaine est restaurée (1844-1856). En 1869, les travaux des forts de la Bonnelle et de Peigney débutent amorçant la mise en œuvre du camp retranché. La vocation militaire est consolidée avec trois ensembles fortifiés, la vieille ville, le camp retranché et la citadelle. Ville d'environ 7000 habitants au milieu du XIX^e siècle, elle voit le poids de l'armée se renforcer avec près de 2500 militaires.

- 9 De même, Auxonne, après le siège de 1815, modernise ses fortifications par le renforcement en 1826 de son front sud avec une courtine casematée reliant les bastions. Plus d'un millier de militaires participent à la vie de cette petite cité du Val de Saône. Selon le décret du 10 août 1853 qui définit les servitudes militaires défensives, Auxonne et la vieille ville de Langres sont classées en 2^{ème} série alors que sa citadelle est classée en 1^{ère} série. Dijon n'est plus place forte mais ville de casernement avec 1900 militaires (Lavallée, 1854).
- 10 La nouvelle frontière née de la défaite française en 1870 entraîne une dernière phase de modernisation des fortifications. Le général Séré de Rivières transforme Langres (Figures 2 et 3) et Dijon (Figures 4 et 5) en camps retranchés sur une seconde ligne de défense qui s'étend de La Fère-Laon à Dijon, en passant par les places de Reims et Langres, voire Besançon pour la protection de la frontière du Jura. Contrôlant les principales voies de communications et ayant un rôle de place de dépôt, elles peuvent soutenir les opérations sur le front de l'Est par l'envoi de troupes. Par contre, Auxonne reste en retrait dans ce nouveau dispositif tout en conservant sa vocation militaire. L'expérience du siège de Metz souligne que le temps des grandes places fermées et assiégées est révolu. Il faut désormais organiser un maillage de forts couvrant les grands axes de transports, ces ouvrages des camps retranchés étant destinés à soutenir une armée en campagne.

Figure 2 : Les fortifications de la ville ancienne sur son aéroport rocheux - source : E.Chiffre, D.Mathis 2016
Situation du camp retranché de Langres en 1914

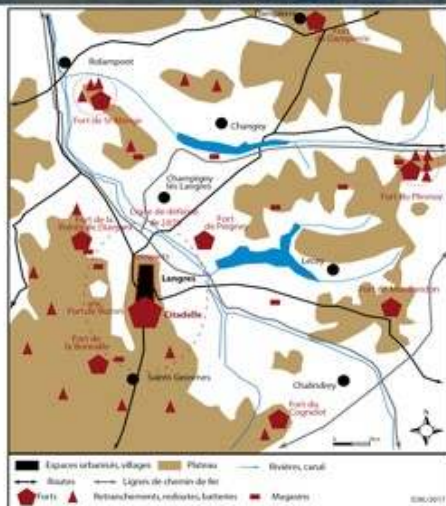


Figure 3 : Le camp retranché de Langres avec les forts de S13' (1), du Fagnon (1), de Montmarché (2) et de la Prairie de Chamont (3). Ce dernier groupe est prévu en cours de rénovation. L'échelle, il présente le paysage d'origine du fort de camp retranché.
Source : E.Chiffre, D.Mathis, 2016

- 11 Les travaux de la place de Langres se poursuivent en tenant compte de l'expérience de la guerre de 1870 et des progrès de l'artillerie. Elle doit, comme Toul, Verdun ou Epinal, pouvoir recueillir une armée en retraite venue s'appuyer sur ses forts. D'autre part, les opérations de la guerre de 1870-1871 ont démontré que Langres ne suffit pas à verrouiller la route vers l'axe séquano-rhodanien. Le général Werder, en forçant les Vosges, s'est glissé entre Besançon et Langres, a franchi l'Ognon à Cussey, s'ouvrant ainsi la vallée de la Saône et la route de Dijon. La question de la militarisation de Langres et de Dijon paraît donc évidente et souligne l'importance de la nécessité de deux camps retranchés. Si les discussions ont concerné le choix de Chaumont par rapport à Langres, la décision a été prise de poursuivre les travaux sur le plateau de Langres, dont l'importance stratégique apparaît majeure. Il est vrai que pendant la précédente guerre, Chaumont a été occupée, ce qui n'a finalement pas menacé les

forces établies à Langres. Aussi, dans la stratégie française définie après 1871 sa capacité à recueillir les forces armées en retraite a été démontrée pendant le conflit précédent. Lorsque les travaux s'arrêtent en 1893, la place compte une quarantaine d'ouvrages (8 forts détachés, 20 batteries et ouvrages d'infanterie, 9 magasins souterrains, 4 puits stratégiques) associés à 60 kilomètres de routes stratégiques (Warmoes, 2003). Le rayon de la zone couverte par la place est de 12 kilomètres à l'est pour seulement 3 kilomètres à l'ouest. De même, Dijon, devient une place d'arrêt avec la construction entre 1875 et 1881 d'une ceinture de 8 forts et redoutes. Elle contrôle un important carrefour ferroviaire vers Paris et Lyon, mais également les routes permettant le passage vers les bassins de la Seine et de la Saône, tout en participant à la défense du Morvan (Chiffre, Sauvage, 2016). Ce périmètre d'environ 45 kilomètres s'appuie entre autres sur le réduit du Mont Afrique composé d'une redoute et de quatre batteries qui domine le plateau de la Côte d'Or. Par ailleurs, en cas de conflit, plusieurs ouvrages, batteries, retranchements, étaient prévus pour la mise en défense du territoire. Ces deux camps retranchés du système de défense de Séré de Rivières ne connaîtront pas l'épreuve du feu, annonçant le déclassement de ces ouvrages fortifiés.

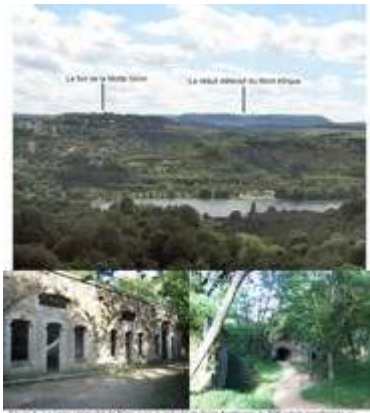
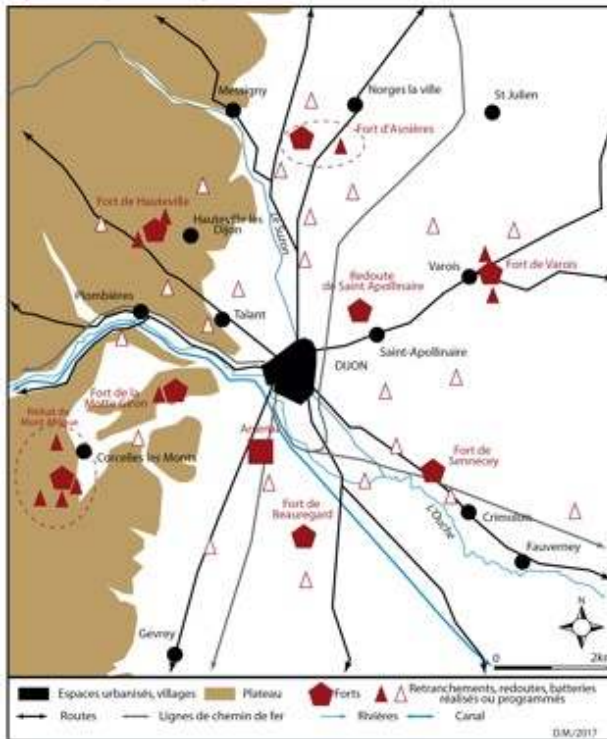


Figure 6. Les vestiges militaires de Côte-d'Or après la victoire de Séré de Rivières en 1893. (Chiffre, Sauvage, 2016)

Figure 5 - le camp retranché de Dijon en 1914



II. Une empreinte militaire urbaine durable

A. Un fait militaire urbain : les villes de garnison

- 12 La géographie militaire met en avant le rôle des places fortes mais aussi celui des villes de garnison. Le stationnement des troupes se traduit par une territorialisation dans l'espace urbain. Les casernes en sont l'illustration principale avec la sédentarisation des régiments. Ainsi, les 21^e, 27^e ou 10^e régiments d'infanterie sont liés respectivement à Langres, Dijon et Auxonne. Désormais, l'organisation militaire du pays repose sur une assise territoriale, née de la loi du 24 juillet 1873 portant sur la création des nouvelles régions militaires et autant de corps d'armées. Avec la loi du 27 juillet 1872 qui crée un service militaire universel de 5 ans, le pays se dote d'une armée permanente et les casernements se multiplient dans les villes. Dijon et Auxonne, devenues chefs-lieux de subdivision sont rattachées au 8^{ème} Corps d'armée de Bourges, alors que Langres, initialement intégrée au 6^{ème} Corps de Châlons, rejoint le 21^{ème} Corps d'Epinal lors de sa création en 1913. La militarisation de l'espace marque le paysage urbain avec la construction de casernes et d'autres établissements (magasins, arsenaux, champs de tir...). Mais Dijon par ses fonctions de commandement présente une organisation différente des deux autres petites villes « forteresses ».
- 13 Auxonne s'appuie sur un héritage plus ancien avec l'École Militaire d'Artillerie, créée en 1757, et installée dans l'arsenal qui fabrique des affûts de canons jusqu'en 1845. Elle est l'élément fort de cette tradition militaire avec, entre autres, le séjour de Bonaparte, jeune lieutenant en second du Régiment de la Fère, de 1788 à 1791. Des casernes sont construites entre 1759 et 1763, avec trois bâtiments, un grand corps central et deux pavillons. Devenu le quartier Bonaparte en 1931, la fonction militaire perdure jusqu'à aujourd'hui avec la présence du 511^e Régiment du Train. Plusieurs casernes complètent

l'ensemble, une plus ancienne construite par Vauban en 1688, installée dans le château Louis XI, mais aussi le quartier Marey-Monge au début du XIX^e siècle. D'autres bâtiments, corps de garde, magasin à poudre, écuries, hangar à vivres s'inscrivent dans l'espace urbain délimité par l'enceinte bastionnée. La fonction militaire connaîtra ultérieurement un repli formant actuellement une enclave dans la partie nord de la ville avec les quartiers Bonaparte et Marey-Monge.

- 14 Langres présente au sud de la ville un pôle militaire autonome avec la citadelle qui regroupe tous les bâtiments occupés par l'armée (Figure 6). De part et d'autre de la route qui traverse actuellement la citadelle, autrefois fermée par deux portes, on trouve dans la partie ouest, le quartier Turenne avec quatre casernes encadrant une vaste place d'armes de 3,5 ha, alors que la partie est accueille l'hôpital, la manutention, l'arsenal et les magasins à vivres. Plusieurs poudrières ont été construites à l'écart dans les bastions. Elle forme un concentré de la ville et de la vie militaire, à l'écart de l'espace « civil ». Le 21^e RI occupa la citadelle jusqu'en 1939, puis d'autres unités se succèdent, en particulier une compagnie de la gendarmerie mobile remplacée en 1976 par la 711^e Compagnie mixte des Essences jusqu'à son transfert en 1996. Dès lors, seul un détachement de la 15^e Base de Soutien du Matériel pérennisait la tradition militaire de Langres.



Figure 6 : La citadelle de Langres en cours de reconversion. Ancien casernement dégradé.

Sources A. Humbert 2000, D.Mathis, E.Chiffre, 2016

- 15 Dijon, engagée dans un processus d'industrialisation et d'urbanisation, offre une autre spatialisation de la fonction militaire à l'échelle d'une grande ville. Réactivée dans le système fortifié de Séré de Rivières à la fin du XIX^e siècle, les casernes se multiplient dans une ville qui connaît une forte croissance démographique accompagnée de projets urbains. Elle se dote des établissements nécessaires à la vie de la place forte avec sept casernes, un arsenal, quatre poudrières, plusieurs parcs à fourrages, la manutention militaire et un hôpital militaire. Si l'extension de la ville reste sans plan d'ensemble avec la multiplication des lotissements, au nord le long de la route de Langres, un premier quartier « urbain » militaire prend forme avec la construction de plusieurs

casernes. Un second quartier se structure à l'entrée sud de la ville avec le quartier de l'arsenal. En 1891, les militaires représentent 7% de la population avec 4 600 soldats pour 65 428 habitants.

- 16 Au nord de la ville sont construites les casernes :
- 17 - Vaillant pour l'infanterie en 1895 (27^e régiment d'infanterie) sur le site de l'ancien couvent des Capucins transformé en caserne depuis 1816,
- 18 - Heudelet pour la cavalerie (26^e régiment de dragons) en 1879,
- 19 - Junot pour l'artillerie (48^e régiment d'artillerie) en 1903 avec à proximité un parc à fourrage qui deviendra la caserne Krien.
- 20 Elles favorisent le développement du quartier du Drapeau. À proximité, les terrains de la Maladière servent de champ de manœuvres (Gauchat, 1940, 1947). Au centre d'anciens couvents confisqués à la Révolution servent également de casernes (Brune, Dampierre) et de manutention militaire dans le quartier de l'ancienne Porte d'Ouche - Berbisey (Chiffre, 1992).
- 21 Au sud de la ville, l'arsenal avec ses magasins et ses ateliers d'artillerie s'implante en 1878 en bordure de la route de Lyon dans un site facile à raccorder au chemin de fer, à la gare de triage de Perrigny et au canal de Bourgogne. Il est complété par une double poudrière en 1879. En 1881 sont construits les Magasins généraux militaires, puis en 1905 la Boulangerie de guerre. D'autres établissements et installations renforcent l'empreinte militaire dans le paysage : les entrepôts du Petit Creusot proche de l'arsenal, les casernes Delaborde, Dufour, le stand de tir et deux autres poudrières. Dans les années 30, la ville se dote d'un hôpital militaire dont la construction est achevée en 1942, prenant le nom d'Hyacinthe Vincent en 1951. Tous ces établissements seront occupés jusqu'à récemment par des unités militaires tels le 27^e RI, le 602^e régiment de circulation routière ou l'ETAMAT (Établissement du Matériel de l'Armée de Terre) pour le site de l'arsenal. Par ailleurs, les états-majors résident dans des hôtels particuliers et villas, Dijon détenant les fonctions de commandement supérieur. En 1927, elle devient chef-lieu de la 3^{ème} Région Militaire réorganisée en 1947 en 7^{ème} Région Militaire avec la Bourgogne et la Franche-Comté, mais en 1966, les services régionaux militaires sont transférés à Metz qui dirige la 6^{ème} Région Militaire. La 64^e Division Militaire Territoriale subsiste pour la région Bourgogne jusqu'à sa suppression en 1991. Enfin, Dijon a été le siège de la 1^{ère} Région aérienne, mais la tradition de l'armée de l'air est surtout associée à la présence la base aérienne 102 « capitaine Georges Guynemer ». Proche de la frontière, la ville de Dijon avait été retenue en 1912 pour accueillir un aérodrome militaire qui est opérationnel dès 1914 avec l'arrivée de plusieurs escadrilles. Il devient la Base Aérienne Tactique 102 en 1949 avec l'arrivée des premiers avions de chasse à réaction. Puis l'affectation des chasseurs « Mystère IV » et « Mirage » vont nécessiter des aménagements de la base qui s'étend progressivement sur près de 500 ha. De plus, un aérodrome civil est adjoint à la base militaire en 1930. Elle favorise le développement de la commune de Longvic avec la construction des quartiers Guynemer et Valentin pour loger les militaires et leur famille. La B.A. 102 accueille jusqu'à 3000 personnes dans les années 80. Elle reste un élément fort de la présence militaire à Dijon jusqu'à sa dissolution en juin 2016 (ICOVIL, 2012). Ainsi, la région de Langres-Dijon-Auxonne présente une tradition militaire continue depuis le XIX^e siècle mais qui est remise en cause avec les restructurations militaires.

B. La démilitarisation, symbole de l'effacement de l'institution militaire

- 22 Les restructurations militaires engagées depuis les années 90 avec l'évolution du contexte international et la professionnalisation de l'armée ont un impact sur les villes de garnison avec une rationalisation des sites militaires. Les Livres blancs de la défense successifs proposent notamment le transfert et la dissolution de nombreuses unités militaires. Si l'armée n'a pas vocation à aménager le territoire, elle participe à la vie et à l'économie des régions. La fermeture des sites peut fortement impacter certaines villes qui dépendaient de cette présence militaire. La région de Langres et Dijon n'échappe pas aux conséquences de ces réformes. Pourtant, la rationalisation des moyens financiers et matériels avec la nouvelle organisation territoriale de l'armée en bases de défense, avait confirmé dans un premier temps la place de Dijon. En regroupant localement les unités militaires, elles permettent de mutualiser la fonction de soutien sans pénaliser la conduite de leurs missions. En 2010, 51 bases de défense sont créées en métropole dont celle de Dijon qui s'appuie sur la BA 102, pérennisant ainsi cette tradition militaire. Pour autant, un déclassement progressif a déjà été amorcé depuis plusieurs décennies.
- 23 Si Auxonne conserve actuellement le 511^e Régiment du Train, Langres a vu ses effectifs diminuer depuis les années 20 jusqu'au départ récent du détachement de la 15^e Base de Soutien du Matériel qui met définitivement fin à la présence militaire en libérant la partie est de la citadelle. De son côté, Dijon est confrontée depuis les années 90 au départ de plusieurs unités, délaissant un important patrimoine immobilier. Dijon perd entre autres le 602^e Régiment de circulation routière, le 27^e Régiment d'infanterie, le Centre d'instruction de préparation militaire, l'ETAMAT, le Bureau du service national, le Centre hospitalier des Armées Hyacinthe Vincent, un détachement spécial du Génie, l'Établissement ravitailleur du commissariat de l'Armée de terre, une longue liste qui se termine en 2016 avec la dissolution de la B.A. 102. Elle marque la dernière étape dans l'effacement de l'institution militaire à Dijon. Pourtant pilier essentiel de cette tradition militaire depuis sa création, avec 102 ans d'activités, la base aérienne organise la dernière prise d'armes en juin 2016. Certaines unités opérationnelles avaient déjà été transférées sur d'autres bases, emportant avec elles la mémoire de l'histoire de la BA 102. Quelques militaires du bureau des archives et des réserves de l'armée de l'air restent sur le site, désormais rattachés à la base aérienne 942 de Lyon-Mont-Verdun. Une école de gendarmerie doit succéder aux forces aériennes en reprenant le quartier Ferber qui regroupait les zones de vie et de commandement de la base aérienne.
- 24 Ces transferts d'unités ont un impact économique et social important pour les communes. Langres et Dijon vont pouvoir bénéficier d'un dispositif compensatoire avec la signature d'un Contrat de Redynamisation de Sites de Défense. Cette procédure concerne les sites les plus touchés par la suppression d'emplois et présentant une fragilité économique. Langres signe en février 2010 un CRSD après l'annonce du transfert de la dernière unité stationnée sur son territoire. La fermeture du site s'accompagne du départ de 386 personnes pour une ville déjà fragile sur le plan démographique. Les conséquences économiques sont importantes, le détachement de la 15^{ème} BSMAT représentant un poids financier de 2,6 M€ dans l'économie locale. Mais ce départ permet de libérer l'intégralité des emprises foncières de la citadelle pour des aménagements urbains futurs. Les axes du contrat porte sur le développement

économique par le tourisme et la culture avec un projet autour Diderot, originaire de Langres, le soutien à la création d'emplois et la revitalisation urbaine. Plus de 6 M€ sont mobilisés, dans lesquels la part de l'Etat s'élève à plus de 2M€. Dijon signe également un CRSD de près de 32 M€ en novembre 2015 suite à la fermeture de la base aérienne. Fédérant les collectivités locales et le syndicat mixte de l'aéroport Dijon-Bourgogne, ce contrat propose trois axes avec la création de la Cité internationale de la gastronomie, l'aide aux PME et la reconversion en aéroport d'affaires de la plate-forme de Dijon. Ces contrats soutiennent l'activité économique pour compenser les pertes d'emplois et accompagnent la reconversion des sites. Ils illustrent l'impact de la démilitarisation de ces régions. La B.A. 102 représentait 1225 emplois directs et 365 emplois induits auxquels s'ajoutaient les familles. Ce déclasséement montre le volet économique et social mais se pose également pour ces villes la question de la reconversion d'un important patrimoine immobilier mettant en jeu la conservation d'un héritage et d'une mémoire militaire.

III. La reconversion des espaces militarisés

A. Vers une patrimonialisation des espaces militaires

- 25 La fin de la fortification devenue obsolète dans la défense après le Seconde Guerre mondiale, marque une première phase dans l'effacement du fait militaire. En effet, après le déclasséement des places fortes, la fortification désormais inopérante est délaissée par l'armée en mettant fin aux servitudes. Cédés ou conservés par les militaires, les forts constituent des paysages reliques, une trace de la mise en défense de ce territoire. N'ayant pas connu l'épreuve du feu lors des deux conflits mondiaux, ils constituent des témoignages de l'architecture militaire du XIX^e siècle. Pour autant, l'absence de combats et de faits de guerre n'ont pas favorisé leur patrimonialisation et leur reconnaissance comme lieu de mémoire, contrairement aux forts de Verdun. Inscrits dans un paysage rural, ou progressivement gagné par l'urbanisation comme à Dijon, ils restent des isolats, parfois « fossilisés » par la végétation, oubliés et effacés progressivement de la mémoire des habitants. Seuls les forts conservés par l'armée, pouvant servir d'entrepôt, de lieu d'entraînement, ont été entretenus, tel le fort d'Hauteville occupé jusqu'en 2008. Ainsi, rares ont été les ouvrages protégés au titre des Monuments historiques, traduisant une reconnaissance tardive de l'architecture militaire du XIX^e siècle, à l'image du patrimoine industriel (Aquilina M, Meynen N, 2010). Récemment, les forts de Dijon ont été inscrits à l'inventaire des Monuments historiques en 2006, de même le fort de Cognelot pour la place de Langres en 2011. Pour autant, par la nature même de ces édifices imposants, leur reconversion s'avère souvent difficile. Elle est l'œuvre de particuliers ou des collectivités mais ne s'appuie pas sur un projet global. Ainsi, à Dijon, la redoute de Saint-Apollinaire, aujourd'hui en zone urbaine, a été transformée en parc urbain et en parcours de santé. De même, le fort de la Pointe de Diamant à Langres, sur la commune de Saint-Cierges, a été racheté par un particulier et progressivement restauré, permettant l'organisation de manifestations tout au long de l'année (Journées du patrimoine, animation musicale...). Ce cas illustre la difficulté à développer une politique globale qui prendrait en compte la totalité des fortifications. Le projet d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) du paysage langrois pourra-t-elle contribuer à une reconnaissance de ce patrimoine militaire ?

- 26 Par ailleurs, la fortification dans sa dimension urbaine a longtemps constitué une entrave pour le développement des villes et les opérations d'urbanisme. Ainsi, les enceintes urbaines ont rapidement fait l'objet de politiques d'aménagement qui ont privilégié leur démolition pour l'extension de la ville historique et la création de nouveaux quartiers. Les remparts bastionnés de Dijon, qui avaient perdu leur fonction défensive ont été démolis pour être remplacés par des boulevards, places et nouveaux quartiers. D'inspiration haussmannienne, le projet de débastionnement et d'aménagement de Dijon voté par le Conseil municipal le 30 décembre 1867, prévoyait la réalisation d'un boulevard péricentrique, de plusieurs parcs, places et perspectives. Il annonçait cet urbanisme moderne qui a été repris dans le plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement prévu pour les villes de plus de 10 000 habitants par la loi Cornudet de 1919. Ce débastionnement amorcé avec l'arrivée du chemin de fer dans les années 1850, se termina par la démolition du château Louis XI en 1897. Mais dans le même temps, Dijon était redevenue une place forte et une ville de garnison dans le système fortifié de Séré de Rivières.
- 27 Pour les petites villes l'approche est différente. Les remparts constituent un élément du paysage de la ville et du quotidien des habitants qui s'inscrit davantage dans l'espace « intra- muros ». L'enceinte bastionnée représente la limite du périmètre urbain, favorisant une ville compacte, repliée sur elle-même. Les fortifications font plus rapidement l'objet d'une patrimonialisation en privilégiant une architecture représentative d'une époque, médiévale ou moderne et non la simple fonction militaire. En 1932, les remparts de Langres qui sont classés au titre des Monuments historiques participent à la construction de l'image et de l'identité de la ville. Par contre, le camp retranché et les fortifications de la citadelle déclassée en 1901 ne résistent pas au développement urbain dès les années 50. Pourtant elle constituait un témoignage des derniers aménagements bastionnés urbains du XIX^e siècle en France mais son occupation militaire avait contribué à sa banalisation. Le camp retranché et le glacis ouest sont transformés en quartiers d'immeubles collectifs, les fossés comblés, les portes détruites pour faciliter la circulation, enfin les bastions nord et sud laissent place à des équipements sportifs publics. Avec le départ de l'armée, la ville devient propriétaire du quartier Turenne. Désormais, cet espace militaire longtemps enclavé devient un enjeu dans l'extension et le rééquilibrage de la ville en direction de la commune de Saints-Geosmes. Ce patrimoine militaire constitue un potentiel foncier et immobilier pour des projets de requalification paysagère et urbaine (Covelli, 2008 ; Chaoui-Derieux et d'Orgeix, 2011).
- 28 De même, le déclassement en 1895 de la place forte d'Auxonne marque le début du démantèlement d'une partie des fortifications. Ainsi en 1905, la démolition des bastions Notre-Dame et de Comté à l'est de la ville permettent son extension vers les faubourgs maraîchers avec la création du Quartier neuf. Mais la Grande Guerre interrompt cette entreprise. Le classement de la Porte Royale en 1939, l'inscription au titre des Monuments historiques du château en 1926 et de l'arsenal en 1968 illustre l'approche patrimoniale de la ville. Menacé de destruction en 1966 par un projet immobilier, l'arsenal a été sauvé par son inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Restauré à partir de 1993, les bâtiments servent aujourd'hui de halles pour le marché, de salles de réunion et d'annexes pour le lycée (Figure 7). C'est le seul exemple d'arsenal construit par Vauban qui reste dans sa structure complète d'origine. Aujourd'hui, cette référence à l'ingénieur militaire de Louis XIV est

renforcée par le classement des fortifications de Vauban au patrimoine mondial par l'Unesco en 2008. Son œuvre est ainsi abordée dans sa dimension architecturale et contemporaine (Prost P., 2007). Par ailleurs, le château Louis XI acheté en 1961 par la commune a été aménagé pour le tourisme avec un parcours en cinq stations. Mais la tradition militaire reste symbolisée par les séjours de Bonaparte à l'École Militaire d'Artillerie, permettant à Auxonne d'appartenir aux sites napoléoniens. Un circuit permet la découverte des lieux qu'il a fréquentés. Ces différentes références contribuent à construire un récit sur un héritage militaire qui perdure jusqu'à aujourd'hui par le stationnement d'un régiment.



Figure 7 : Mise en patrimoine et reconversion du château Louis XI et de l'arsenal à Auxonne
Sources : E.Chiffre 2008

B. La requalification des espaces militaires urbains

- 29 Les sites militaires libérés constituent des opportunités foncières et immobilières pour les collectivités. Construits en périphérie de la ville historique, ils offrent une situation idéale pour la réalisation de nouveaux projets. C'est l'occasion de réintégrer des enclaves urbaines coupées de leur environnement. L'exemple de Dijon illustre ce cas tout en posant la question de la conservation ou l'effacement d'un héritage militaire pour une grande agglomération de 239 955 habitants en 2013. Certains sites tels que la caserne Krien avec l'installation de l'École nationale des greffes au début des années 80, avaient déjà été reconvertis. Mais avec les restructurations récentes, l'agglomération a été confrontée à la reconversion d'une dizaine d'emprises militaires, dont les sites de l'Arsenal, des casernes Heudelet, Junot et l'hôpital Vincent. Les enjeux urbains des cessions immobilières s'inscrivent dans la stratégie de développement durable de l'agglomération engagée depuis le début des années 2000. Ainsi, la ville a privilégié pour ces nouveaux quartiers réhabilités un aménagement respectueux de l'environnement, en dessinant une ville compacte, tournée vers à l'éco-mobilité avec une mixité sociale et fonctionnelle pour ces friches militaires. Idéalement situées sur des axes structurants de l'agglomération, aux entrées nord et sud de la ville, elles ont permis la création de nouveaux quartiers, de « morceaux de ville » réinsérés dans le tissu urbain qui répondent à la politique d'intégration des déplacements et de l'urbanisme. Le développement des transports collectifs avec l'ouverture de deux lignes de tramway a favorisé la requalification des espaces situés le long de ce corridor avec entre autres la construction d'écoquartiers (Figure 8).
- 30 Au nord, l'ancienne caserne Junot sur une superficie de 9,3 ha, propose aujourd'hui 600 logements avec des équipements publics. Le mur d'enceinte de l'ancienne caserne a laissé place à un urbanisme de façade sur l'axe du tramway, avec des bâtiments regroupant commerces, services et logements. Une vie de quartier avec des pôles de centralité locale est recréée. La mémoire des lieux est préservée par la conservation d'un bâtiment réhabilité en logements et en respectant la configuration de la place

d'honneur de la caserne. Les noms de rues avec celle du 27^e RI et des espaces publics avec le cours Junot rappellent cet héritage. À proximité, le bâtiment principal de la caserne Heudelet accueille depuis 2005 le siège de la Communauté Urbaine du Grand Dijon et le syndicat mixte de SCOT du Dijonnais. Du fait de sa qualité architecturale, il a été entièrement réhabilité, surélevé d'un étage et complété par une salle de réunion de 200 places en hémicycle. À l'arrière, les écuries et le manège couvert ont été partiellement démolis. Un écoquartier, nommé Heudelet 26, est en cours de réalisation avec près de 300 logements, des bureaux, des services et des ateliers d'artistes. Le traitement paysager et la biodiversité sont des éléments importants avec l'installation d'un parc public, de jardins et vergers en partage, d'un petit « bois » à l'arrière du bâtiment principal. Ce projet répond à la « Charte des écoquartiers » avec la préservation des ressources, une consommation d'énergie maîtrisée, le développement des mobilités douces. Parmi les engagements, la valorisation du patrimoine local naturel et bâti, l'histoire et l'identité du quartier sont retenues. La conservation de plusieurs bâtiments militaires mais également d'éléments de façades comme décors répond à ce critère. On peut s'interroger sur l'idée d'un patrimoine « alibi », néanmoins la qualité architecturale de cette ancienne caserne de cavalerie liée à l'origine au 26^e régiment de dragons, justifie le choix de sa conservation. De même, l'hôpital militaire a été démoli pour laisser place à un écoquartier.

- 31 Enfin, les emprises de l'Arsenal ont été intégrées dans le projet « Grand Sud » qui doit remodeler l'entrée sud de Dijon, le long de la route de Beaune. Il regroupe des friches militaires, industrielles et le site de l'Hôpital général. Les entrepôts du Petit Creusot ont été reconvertis en un ensemble d'immeubles offrant logements, surfaces commerciales et bureaux. Desservi par le tramway, le secteur de l'Arsenal accueillera un écoquartier d'environ 1400 logements. L'approche environnementale reste importante avec déjà l'aménagement du jardin de l'Arsenal qui se structure autour des anciennes poudrières conservées avec différents espaces paysagers et ludiques. L'ancienne halle militaire « Bonnotte » a été réhabilitée en un espace culturel dédié au jeune public, dénommé la Minoterie. Mais le projet « Grand Sud » comprendra une réalisation d'envergure avec la Cité internationale de la gastronomie sur le site de l'ancien Hôpital général. C'est une reconnaissance pour la Bourgogne, terre de gastronomie et grande région viticole avec le classement au patrimoine mondial de l'Unesco des « climats » en 2015. Ainsi ces friches militaires participent à la métamorphose de l'entrée sud de Dijon, s'insérant également dans la coulée verte de la vallée de l'Ouche, à proximité du port du canal. On assiste à un effacement de ce fait militaire qui subsiste par la conservation de quelques éléments du patrimoine et avec une mémoire inscrite dans les noms des quartiers (écoquartiers Heudelet 26, de l'Arsenal...). Bien que certains éléments du passé soient revisités pour conserver une mémoire des lieux et une marque, le « récit urbain » se construit avant tout sur une certaine vision de l'avenir proposé par les projets des acteurs actuels (Veschambre, 2008, Ginet et Wiesztort, 2013).
- 32 Langres réfléchit également à la reconversion de la citadelle. Avec l'inscription des ouvrages du camp retranché dans des démarches patrimoniales, on assiste davantage à une mise en scène virtuelle et non réelle de cet héritage militaire. Toutefois, on peut considérer que cet affichage virtuel soutient ce qu'A. Sgard (2008) nomme un récit. Il s'agit en cela d'une première étape dans la reconquête de ces espaces militarisés et de leur reconversion. La question du retraitement de la citadelle reste en l'état assez classique. Elle participe à la requalification paysagère et au développement des espaces urbains. La problématique de ce site reste son enclavement conceptuel lié à son

ancienne fonction de verrou au sud de la ville de Langres. Le choix d'y implanter des activités dévoreuses d'espace avec une caserne de pompiers, les services administratifs de la Communauté de communes du Grand Langres, un collège, une maison de santé et des équipements sportifs, s'inscrit dans une démarche intercommunale avec une volonté de rééquilibrage de l'espace urbain. Il s'agit finalement de solutions maintes fois éprouvées dans le retraitement des friches militaires.



Figure 8 : La requalification des espaces militaires à Dijon : le parc (1) avec les poudrinières et l'ancienne Halle « Bonnotte » (2) du futur écoquartier de l' Arsenal, le quartier Junot (3 et 4), l'écoquartier Heudelet 26 (5 et 6) et le siège de la Communauté Urbaine du Grand Dijon sur l'axe requalifié du tramway (7 et 8). Sources : E. Chiffre, 2010, 2016

Conclusion :

- 33 Désormais une page de l'histoire des territoires de défense se tourne. Longtemps les structures héritées de logiques anciennes ont été maintenues malgré leur obsolescence. Peut-être parce que l'effort entrepris lors de la conception des villes de garnison et des camps retranchés née de la remise à niveau des territoires de défense à la fin du XIX^e siècle, a profondément transformé l'espace conduisant à une forme de résilience initiée par les multiples acteurs tant civils que militaires, lors de chaque phase de restructuration. Ainsi, l'armée dans ses multiples restructurations termine sa mue en rétrocedant des structures militaires dépassées et souvent peu fonctionnelles. En revanche, pour les villes, les stratégies de retraitement s'organisent entre deux scénarii contradictoires. Soit l'effacement total ou partiel qui répond finalement à la prégnance du rôle de l'armée dans la ville soit la mise en scène de l'héritage militaire dont les formes les plus abouties se traduisent par une approche patrimoniale avec le classement des fortifications Vauban au patrimoine mondial de l'Unesco à Besançon en 2008. Pour Dijon, malgré les classements et l'utilisation d'un patrimoine alibi au sein des opérations urbaines de rénovation, la ville semble tourner résolument le dos à ses fonctions militaires. La régénération urbaine conduit à l'affirmation de quelques traces paysagères sans réelle construction d'un récit urbain. À Auxonne, ce récit, construit hors contexte de la démilitarisation, repose sur l'héritage napoléonien et positionne la

ville dans les traditions militaires. À Langres, où l'armée a eu le poids le plus considérable et les contraintes les plus fortes, dans un contexte de crise urbaine et de ville en décroissance, la question du retraitement des espaces militaires est plus sensible. Aujourd'hui, le processus de reconversion associant patrimonialisation et renouvellement urbain cherche à affirmer la survivance de l'empreinte militaire et sa mise en scène. Toutefois, l'absence de projet urbain majeur contraint la ville à chercher à occuper l'espace de la citadelle plutôt qu'à mettre en scène l'héritage militaire dans un projet à la hauteur du récit délivré.

BIBLIOGRAPHIE

- Aquilina M, Meynen N, 2010, « Patrimoines militaires : naissance et reconnaissances » dans Meynen N. (dir), dans *Valoriser les patrimoines militaires : théories et actions*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 15 - 42
- Chaoui-Derieux D, d'Orgeix E. (dir), 2011, « Le patrimoine militaire et la question urbaine » *In Situ - Revue des patrimoines*, n° 16, [En ligne], URL : <http://insitu.revues.org>
- Chiffre E., Sauvage J.-C. 2016, « La géographie au service de la défense : le cas du projet de réduit du Morvan (1872-1899) », *Revue de Géographie Historique* [En ligne], n°8 mai 2016, URL : <http://rgh.univ-lorraine.fr>
- Chiffre E. 1992 « Transformations et mutations de l'espace socio-économique des quartiers de l'agglomération dijonnaise : l'exemple du quartier Berbisey », *l'Economie du Centre-Est, Revue de l'Institut d'Economie Régionale Bourgogne-Franche-Comté*, Université de Bourgogne, Dijon, n°1, p. 37-62
- Covelli D, 2008, *Les fortifications de Langres*, coll. « Parcours du Patrimoine », Éditions du Patrimoine, 72 p.
- Detailly H, 1989, « Quelle place de guerre pour la Haute-Marne ? » in *Villes fortes et fortifications de la Haute-Marne*, Journées haut-marnaises d'art et d'histoire 1988, Cahiers Haut-Marnais, n°117, 2^{ème} trimestre, Chaumont, p. 33 - 39
- Gauchat R, *L'urbanisme dans les villes anciennes - Le débastionnement de Dijon*, Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, T. 22, 1940 - 1946, p. 351- 410
- Gauchat R, *L'urbanisme dans les villes anciennes - Les faubourgs de Dijon du XVIII^e siècle à nos jours*, Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, T. 23, 1947-1953, p. 280-321
- Gauchat R, *Les quartiers extérieurs de Dijon*, Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, T. 25 1959 -1962, p. 283 - 334 et T.26 1963 -1972, p. 403 - 472
- Ginet, P., Wiesztort, L., 2013, « La place de la mémoire dans les aménagements territoriaux, un enjeu géopolitique », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 53/3-4, [En ligne], URL : <http://rge.revues.org>
- Hennebert E., 1890, *La guerre imminente : la défense du territoire*, Paris, Ernest Kolb Editeur, 281 p., [En ligne], <http://gallica.bnf.fr>

ICOVIL, 2012, *Dijon et son agglomération : mutations urbaines de 1800 à nos jours, Tome 1 (1800-1967)*, Dijon, ICOVIL, Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes, 496 p.

Lamarre C., 2006, « L'armée et la petite ville : l'exemple d'Auxonne », dans Bragard P. et al, (dir), *L'armée et la ville dans l'Europe du Nord et du Nord-Ouest : du XVI^e siècle à nos jours*, Academia Bruylant, Presses universitaires de Louvain UCL, p. 305 - 320

Lavallée T., 1854, *Atlas de géographie militaire*, Paris, Furne et C^{ie}, Libraires et Éditeurs, [En ligne], <http://gallica.bnf.fr>

Mathis D., 2011, « « Quand l'armée s'en va ». Approche géohistorique des restructurations des espaces militarisés : l'exemple du sud mosellan », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 51 / 1-2, [En ligne], URL : <http://rge.revues.org>

Mathis D. et Mathis A., 2015, « Démilitarisation et reconversion de l'héritage militaire », *Projets de paysage*, dossier thématique n°11, [En ligne], URL : <http://projetsdepaysage.fr>

Pidoux de La Maduère P.- A., 1932, *Le Viel Auxonne, essai historique, artistique et anecdotique sur une cité frontière*, Dijon, Bernigaud Privat, 168 p.

Prost P., 2007, *Vauban : le style de l'intelligence*, Paris, Archibooks-Sautereau, 112 p.

Rocolle P., 2002, « La fin des cités guerrières au XIX^e siècle dans la France du Nord », *Revue du Nord*, tome 84, Villeneuve d'Ascq, p. 51 - 67

Sgard A, 2008, « Entre rétrospective et prospective. Comment reconstruire le récit du territoire ? », *Espaces Temps.net*, [En ligne], URL : <http://espacestems.net>

Veschambre, V., 2008, *Traces et Mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 315 p.

Warmoes I., 2003, *La ceinture fortifiée de Langres (1869-1905)*, coll. « Itinéraires du Patrimoine », Éditions du Patrimoine, 56 p.

RÉSUMÉS

Cet article présente la restructuration d'un espace militarisé avec trois villes de l'Est de la France : Dijon, Auxonne, Langres. Une approche géohistorique rappelle la construction de ce paysage avec un empilement des structures de défense. Les fortifications et les constructions militaires montrent plusieurs modèles d'aménagement. Les bouleversements géostratégiques et le redéploiement des régiments ont entraîné une remise en cause de cette organisation avec le déclassement de ces villes de garnison. Les acteurs politiques locaux s'engagent dans des projets de reconversion et de patrimonialisation pour offrir de nouvelles perspectives à ces territoires urbains. Mais, les spécificités de ces villes et la qualité des sites militaires à reconverter diffèrent et offrent aujourd'hui des formes multiples de restructurations.

This article presents the restructuring of space militarized with three cities in the East of France: Dijon, Auxonne, Langres. A geohistorical approach reminds this landscape construction with a stack of defence structures. Fortifications and military buildings show several patterns of development. The geostrategic upheavals and the redeployment of the regiments led to a questioning of this organization with the decommissioning of these garrison towns. Local political actors engage in conversion and heritage projects to offer new perspectives in these urban areas. However, the specificities of these towns and the quality of the military to convert sites differ and today offer multiple forms of restructuring.

INDEX

Keywords : geohistory, militarized areas, militarized landscapes, fortifications, garrison towns, territorial restructuring, Bourgogne

Mots-clés : géohistoire, espaces militarisés, paysages militaires, fortifications, villes de garnison, restructurations, Bourgogne

AUTEURS

EMMANUEL CHIFFRE

Maître de Conférences en Géographie à l'Université de Lorraine (Nancy, laboratoire LOTERR)

DENIS MATHIS

Maître de Conférences en Géographie à l'Université de Lorraine (Nancy, laboratoire LOTERR)